

# SIPAC

## BUREAU SYNDICAL DU 12 Février 2007

\*\*\*

L'an deux mille sept,

Le 12 février le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des associations de Gasville Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Paul-Loubière, Beaufile, Catel, Mallet, Gautier Bernard, Gauthier Guy, Hasquenoph, Lebaille  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. Chatel, Gorges, Soulet, Guéret

Assistaient également à la réunion : MM. Rabaté (conseiller régional), Jeuland (conseil général)

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

### **t Validation des projets contrat de pays départemental**

<sup>a</sup> Monsieur Le Président présente les dossiers relatifs au contrat de pays départemental, à savoir :

- Un dossier d'aménagement du mur d'enceinte du jardin autour de l'église pour la commune de Saint Lucien pour un montant de travaux de 8 705,12 euros HT, soit une subvention de **4 352 euros**. Ce projet n'est pas inscrit dans l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, mais compte tenu des crédits disponibles, Monsieur Le Président propose de le prendre sur la ligne fonds d'initiative communale.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus relatifs au contrat de pays départemental du pays Chartrain,
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

### **t Validation des dossiers ORAC**

<sup>a</sup> Monsieur Le Président soumet aux membres du Bureau Syndical les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage, à savoir :

- Un dossier d'achat d'un combitoupi – scie, d'un rabot dégauchisseuse et d'une scie à ruban pour une menuiserie sur la commune de Saint Georges sur Eure pour l'entreprise Pépineau. Le montant de la subvention proposé par le comité de pilotage ORAC est de **6 022 euros** pour une dépense subventionnable de 20 074 euros HT.
- Un dossier d'extension d'atelier et d'achat d'une dégauchisseuse pour une menuiserie sur la commune de Chartainvilliers pour l'entreprise Godet. Le montant de la subvention proposé par le comité de pilotage ORAC est de **8 767 euros** pour une dépense subventionnable de 29 225,76 euros HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département ou à l'Etat
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

#### **t Assurance groupe statutaire pour les agents contractuels**

Monsieur Le Président rappelle que les agents contractuels peuvent être assurés dans le cadre du contrat groupe à raison d'une cotisation de 1,65% suite à un courrier reçu du centre de gestion.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide que le SIPAC soit assurée à l'assurance groupe statutaire pour les agents contractuels,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

#### **t Point sur le contrat régional**

Monsieur Le Président rappelle que le contrat de pays régional est terminé et qu'il convient d'engager la réflexion pour une réactualisation de la charte de développement du pays chartrain et pour la préparation du 2<sup>ème</sup> contrat régional de pays.

Afin de préparer cette réactualisation, deux études sont actuellement en cours de réalisation. La première étude concerne la mise en œuvre d'un schéma global des circuits pédestres, équestres et cyclables à l'échelle du pays en lien avec le plan vert de l'agglomération chartraine. Une deuxième étude concernant les services à la population doit permettre de définir un schéma à l'échelle du pays.

Une étude de réactualisation de la charte de développement avec un volet développement économique, emplois et habitat va être lancée très prochainement.

#### **t Point sur le contrat départemental**

Monsieur Le Président rappelle que le contrat de pays départemental prendra fin le 30 juin 2007. Monsieur Jeuland, des services du conseil général, précise que l'ensemble du dispositif de la nouvelle génération de contrats de pays départemental devrait être présenté dans le courant du mois de mars et donne quelques orientations qui pourraient être retenues, notamment la signature d'un contrat avec chacune des intercommunalités.

#### **t Point sur la Route du Blé**

Madame Ramond, Vice - Présidente déléguée en charge de la Route du Blé, mentionne que le guide Gallimard est actuellement en cours de finalisation et devrait être opérationnel fin mars. Elle précise également que les animations des week-ends de la Route du Blé sont sensiblement égale en nombre à celles de l'an dernier, soit 127 animations.

#### **t Point sur l'ORAC**

Madame Ramond, Vice - Présidente déléguée en charge de l'ORAC, précise qu'une conférence de presse concernant l'ORAC du pays chartrain a été donnée le 29 janvier dernier. Elle donne à ce titre quelques précisions sur ce dispositif qui est prévu jusqu'en juillet 2009, à savoir :

- un montant financier engagé de 371 700 euros sur les 648 500 euros prévus lors de la signature de la convention cadre
- une possibilité d'avoir des financements jusqu'en 2009 avec le dépôt d'un dossier Fisac 2<sup>ème</sup> tranche et des possibilités de financement complémentaires sur les contrats de pays départemental et régional

## **t Orientations budgétaires**

### **RECETTES :**

Monsieur le Président expose que les recettes concernant le budget du pays Chartrain proviennent principalement de trois sources de financement :

1. Les contributions des communes et de la communauté d'Agglomération « Chartres Métropole »

Monsieur Le Président propose de maintenir au même niveau la cotisation par habitant des communes et de la communauté d'Agglomération « Chartres Métropole », soit 0,35 euros par habitant.

2. Une contribution du Département

Monsieur Le Président mentionne que la contribution du Département devrait être identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 42 000 euros.

3. Une contribution de la Région

Monsieur Le Président expose que la contribution de la Région devrait être identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 63 100 euros.

### **DEPENSES :**

#### **1. Cohérence de l'information par la communication**

- Route du Blé

Le pays chartrain dans le cadre de la route du blé participe chaque année à la réalisation des plaquettes de communication (guide Gallimard et guide des Week – Ends de la route du blé) pour annoncer les différents sites et manifestations de la route du Blé. Le Bureau Syndical propose aux membres du comité syndical de prendre en charge ces éléments de mise en valeur de la route du blé.

- Plaquette des métiers d'art

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical la réalisation l'an dernier d'une plaquette de communication sur les métiers d'art en collaboration avec la Chambre des métiers et Chartres Métropole. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette qui sera diffusée aux artisanales de chartres.

#### **2. Préparation des futurs contrats de pays**

Dans le cadre de la préparation des futurs contrats de pays, il est nécessaire de réaliser une étude de réactualisation de la charte de développement avec également un volet développement économique, emplois, et habitat. Pour réaliser cette étude, il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'étude. Le bureau syndical propose aux membres du comité syndical de prendre en charge cette étude estimée à 50 000 euros.

#### **3. Frais d'expertises ORAC**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers ORAC, il est nécessaire de prévoir les frais d'expertises réalisées par les chambres consulaires (métiers et commerces).

#### **4. Frais d'affranchissement**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'envois par le pays chartrain à ces différents partenaires, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la ligne frais d'affranchissement.

#### **5. Achat de matériels**

Compte tenu de l'ancienneté de certains matériels, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un nouveau photocopieur et d'une imprimante.

Ce projet de délibération sera soumis au prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22H15